

Révision Allégée n°2 du PLU de Saint-Germain-de-Calberte Volet Environnemental



RURAL CONCEPT
CARREFOUR DE L'AGRICULTURE
12026 RODEZ CEDEX 09
Tel : 05 65 73 76 76

Juin 2025

SOMMAIRE

PARTIE 1: ETAT INITIAL.....	4
I- Contexte.....	4
II- localisation du projet et périmètre d'étude	4
III- Paysage	6
IV- Géologie	6
V- Hydrologie	7
VI- Sites NATURA 2000.....	9
VII- ZNIEFF.....	16
VIII- Parcs naturels régionaux et parcs nationaux.....	20
IX- Faune et flore patrimoniales	22
X- La Trame verte et bleue.....	23
PARTIE 2: ANALYSE DES ENJEUX SUR LA ZONE D'ETUDE.....	25
I- Méthodologie.....	25
II- Diagnostic environnemental	26
PARTIE 3: EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	36
I- Méthodologie générale de l'évaluation environnementale	36
II- Fiche secteur, parcelle H826	39
III- Estimation des incidences de la révision du PLU	42
❖ Incidences brutes sur l'environnement.....	42

❖ Incidences brutes sur les sites Natura 2000.....	42
❖ Mesure d'évitement.....	42
❖ Mesures de réduction	42
❖ Mesures compensatoires	43
❖ Incidences résiduelles sur l'environnement.....	44
❖ Incidences résiduelles sur les sites Natura 2000.....	44

PARTIE 1: ETAT INITIAL

I- CONTEXTE

La révision allégée n°2 du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024. Cette révision concerne l'extension de la zone artisanale du Lauradou.

En effet, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de Saint-Germain-de-Calberte, approuvé le 24 septembre 2019, affirme la volonté de conforter la zone artisanale du Lauradou en prévoyant des marges d'extension.

Les trois lots de cette zone artisanale ont été attribués et des activités telles qu'un dépôt de stockage d'une carrière ou des entreprises de construction s'y développent de façon pérenne. Il apparaît donc logique selon l'orientation du PADD de prévoir l'extension de la zone artisanale.

La parcelle identifiée pour cette extension, H826, est située à environ 300 m de la zone artisanale du Lauradou. Ce choix se justifie du fait que les secteurs entourant directement la zone artisanale sont sensibles soit en termes de présence d'habitation, soit en termes d'espace comportant une biodiversité avec fort enjeux de conservation, soit en termes de contraintes logistiques.

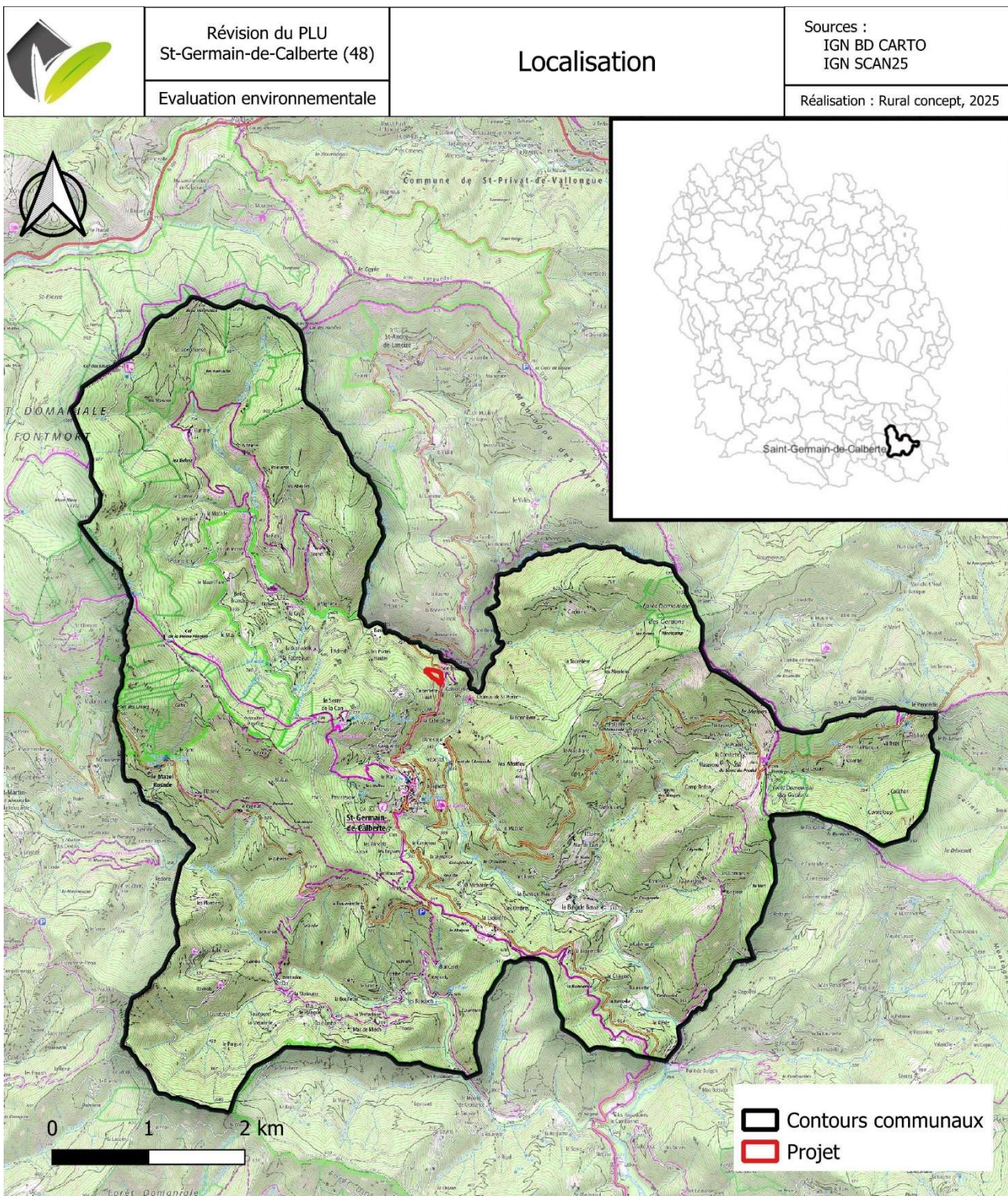
La demande de révision allégée n°2 du PLU a pour effet de modifier le zonage de la parcelle H286 de zone naturelle (N) en zone urbanisée à vocation d'activité (Ux).

Une évaluation des enjeux naturels présents sur le terrain a été effectuée le 10 juin 2025 par une écologue, en période favorable pour observer la faune et la flore.

II- LOCALISATION DU PROJET ET PERIMETRE D'ETUDE

La zone d'étude se situe au sud-est du département de la Lozère, au sein de la commune de Saint-Germain-de-Calberte. Celle-ci fait partie de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

La zone d'étude concerne la parcelle H286, située entre la route de Saint-André (D984) et le chemin des Portes Basses. Cette parcelle se trouve au nord du bourg principal de Saint-Germain-de-Calberte.



Carte 1 : Localisation du projet

III- PAYSAGE

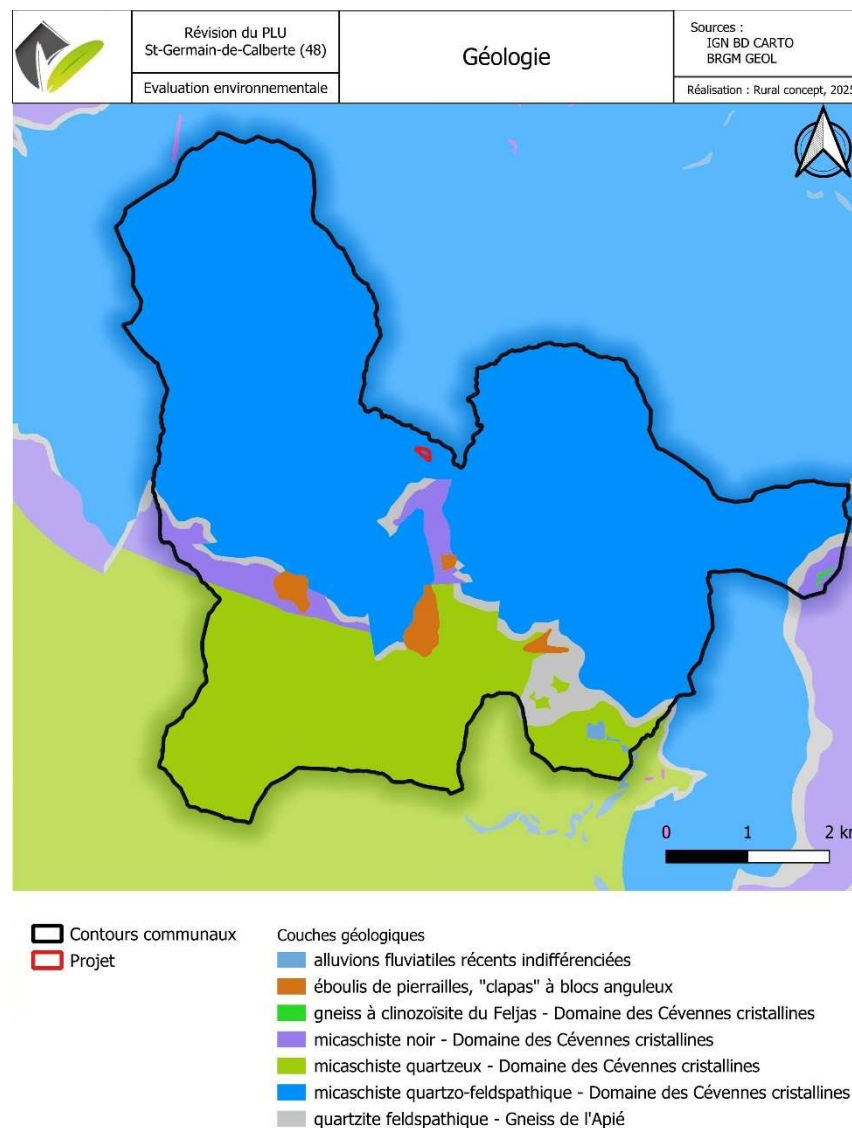
Les environs du projet ont un paysage typique du secteur, avec des pentes montagneuses boisées, en mélange de feuillus et de conifères. Quelques landes, généralement à genêt ou fougère, s'intercalent entre ces boisements. L'altitude du site étudié est d'environ 490 m, le point le plus haut du site étant au sud et le plus bas, au nord.

Le territoire communal étant situé en zone de montagne, le projet est donc concerné par la Loi Montagne.

IV- GEOLOGIE

Les sols communaux sont composés de roches métamorphiques de l'ère primaire provenant du socle ancien qu'est le Massif Central. On y retrouve des schistes, micaschistes et du quartz. Ces sols non-calcaires sont légèrement acides.

Sur le site d'étude, les formations géologiques présentes sont les suivantes : « micaschiste quartzo-feldspathique - Domaine des Cévennes cristallines (Cambrien inférieur) ».



Carte 2 : Géologie

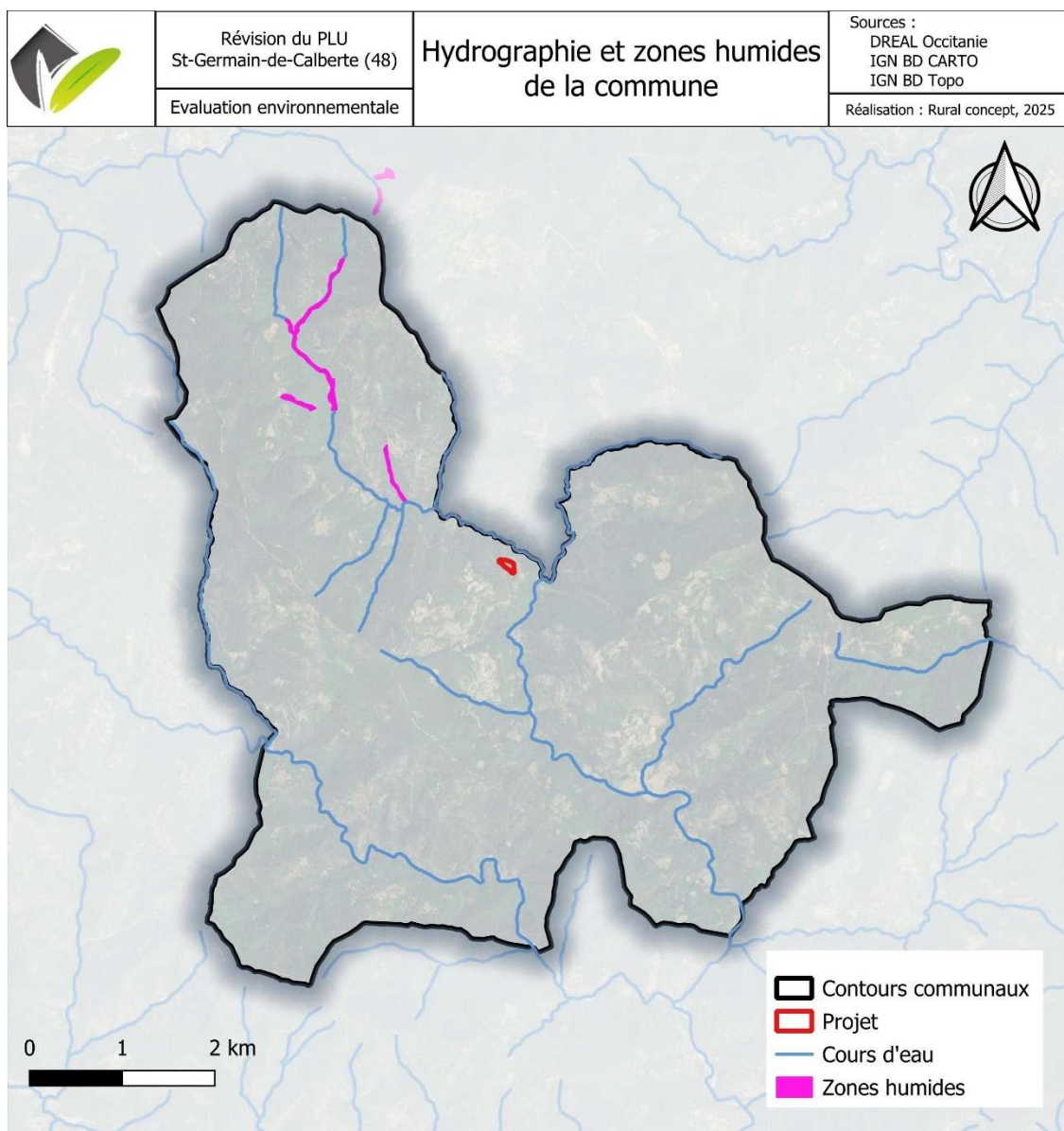
V- HYDROLOGIE

Le réseau hydrographique local est plus ou moins développé suivant les secteurs de la commune :

- au sud-ouest, le Gard traverse la commune ;
- le Gardon de Saint-Germain parcourt la commune du nord-ouest au sud-est ;
- quelques ruisseaux longent les limites communales (Ruisseau des Croses, Ruisseau du Pichon, Ruisseau de la Taillade) ;
- plusieurs ruisseaux sont connectés au Gardon (Ruisseau des Pises, Ruisseau de Gironne, Ruisseau de Mirabelle, Ruisseau de l'Escalavieille, Ruisseau de la Bastide, Ruisseau du Pichon, Ruisseau de la Taillade) ;
- le Galeizon se situe en partie à l'est de la commune.

Trois grandes zones humides sont actuellement recensées sur la commune, dont l'une se situe en bordure du Gardon et du Ruisseau des Pises. Ces milieux à enjeux se trouvent au nord-ouest de Saint-Germain-de-Calberte.

Aucune zone humide ne se trouve à proximité ou au sein du site du projet. Le Gardon se situe à 140m au nord-est du projet et ne sera donc pas impacté par celui-ci.



Carte 3 : Hydrologie et zones humides de la commune

VI- SITES NATURA 2000

La mise en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979, puis de 2009, et de la Directive « Habitats » datant de 1992, vise à assurer le maintien des espèces et des habitats menacés, et/ou à forts enjeux de conservation en Europe. Ce sont des sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la faune, de la flore et des milieux qu'ils abritent.

Le réseau Natura 2000 est un élément clé de la politique de conservation de la nature de l'Union Européenne dont l'objectif est d'enrayer l'érosion de la biodiversité. Il est constitué de deux types de zones naturelles :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE de 1992 ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive européenne « Oiseaux » 2009/147/CE/ du 30 novembre 2009.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle basée sur une adhésion volontaire des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et gestionnaires.

La liste des Sites d'Importance Communautaire (première étape des ZSC) est établie par la Commission Européenne en accord avec les États membres. La publication de ces listes par la France au Journal Officiel (JORF) fait suite aux décisions de la Commission Européenne parues au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

La désignation des ZPS relève d'une décision nationale, se traduisant par un Arrêté Ministériel, sans nécessiter un dialogue préalable avec la Commission Européenne.

La Directive « Habitats-Faune-Flore » prévoit :

- une protection stricte pour les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe IV ;
- une évaluation des incidences des projets de travaux ou d'aménagement afin d'éviter ou de réduire leurs impacts ;
- une évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble des territoires nationaux de l'Union Européenne.

❖ Sites habitats-faune-flore

La commune de Saint-Germain-de-Calberte est directement concernée par deux sites Natura 2000 « habitats-faune-flore » (ZSC) :

- 1 site situé sur quasiment toute la commune : « Vallée du Gardon de Mialet », n° FR9101367. Le site du projet se trouve au sein de ce site Natura 2000.
- 1 site situé au sud-est de la commune : « Vallée du Galeizon », n° FR9101369. Il se trouve à environ 3,7 km du site du projet.

D'autres sites sont présents autour de la commune, mais à plus de 6 km du projet.

Le projet se situe donc au sein d'un site Natura 2000 « habitats-faune-flore » et se trouve à moins de 5 km de d'un second site. Ces deux sites sont en lien avec des cours d'eau.

Site Natura 2000 – Vallée du Gardon de Mialet

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR9101367

Désigné au titre de la Directive « Habitats » 92/43/CEE

Date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 19/07/2006

Localisation du site Natura 2000 : Lozère (85%) et Gard (15%)

Domaine biogéographique : Méditerranéen (100%)

Superficie du site : 23 371 ha

Le site concerne une vallée typique des Cévennes méridionales englobant le Gardon de Mialet et son bassin versant marqué par une occupation humaine très ancienne. Le substrat acide a permis le développement de la châtaigneraie. Après avoir représenté une ressource essentielle des communautés cévenoles, celle-ci a perdu de son intérêt du fait du développement des échanges et de la déprise importante qu'ont connu toutes les vallées de ce type.

Ce site est centré sur une vallée cévenole et son réseau hydrographique. Le Gardon et ses affluents abritent des populations de poissons d'intérêt communautaire, notamment le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), mais aussi le Castor (*Castor fiber*) et l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*). Les habitats naturels dépendant du système aquatique sont représentés par les ripisylves méditerranéennes et les formations de bords de cours d'eau (bancs de graviers végétalisés) et également par des suintements temporaires à *Spiranthes* d'été. On trouve également des populations de Pin de Salzmann associé à des cistes rares (Ciste à feuilles de peuplier et ciste de Pouzol). La châtaigneraie cévenole est bien représentée mais n'est pas en très bon état de conservation à la suite de l'abandon de sa culture. Des formations remarquables et riches,

de matorral à Genévriers oxycèdres âgés sur silice sont présents sur la montagne de la Vieille morte (à cheval sur la vallée du Galeizon).

Les habitats : Les milieux aquatiques et le gradient d'altitude sont à l'origine de la diversité des milieux observés. Ainsi, on dénombre 24 habitats d'intérêt communautaire. 5 de ces habitats sont classés comme prioritaires : Mares temporaires méditerranéennes ; Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes ; Sources pétrifiantes avec formation de tuf ; Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* ; Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques.

La flore : *Vandenboschie* remarquable (espèce protégée). Le site héberge d'autres espèces protégées comme : Orchis à odeur de vanille, *Ophioglosse* des Açores, *Isoète* de Durieu, *Droséra* à feuilles rondes, *Cyclamen* des Baléares, Ciste de Pouzol, Ciste à feuilles de peuplier, *Allosore* d'Espagne.

La faune : libellules (*Cordulie splendide*, *Cordulie* à corps fin, *Gomphe* de Graslin), coléoptères (*Grand Capricorne*, *Rosalie* des Alpes, *Lucane* cerf-volant), poissons (*Barbeau truité*, *Chabot*, *Blageon*), mammifères aquatiques (*Loutre* d'Europe, *Castor* d'Europe), chiroptères (*Minioptère* de Schreibers, *Barbastelle* d'Europe, *Petit Murin*, *Grand rhinolophe*, *Petit rhinolophe*), écrevisses (*Ecrevisse* à pattes blanches). Le site héberge d'autres espèces d'intérêt, dont des oiseaux, des amphibiens, des reptiles et poissons.

Le site présente une sensibilité du milieu aquatique et les espèces associées aux différentes pollutions (rejets de stations d'épuration, piscicultures, rejets d'origine agricole et domestique). Les pompages

divers, ont également des impacts sur les niveaux d'étiage et la qualité de l'eau. Les menaces et pressions ayant des incidences sur le site sont principalement la sylviculture, la pollution des eaux et l'urbanisation. Le pâturage a par contre une incidence positive, permettant de conserver des milieux ouverts sur certains secteurs.

D'après les données du SINP Occitanie (2025), les espèces suivantes de la liste sont présentes à Saint-Germain-de-Calberte : Vandenboschie remarquable, Ciste de Pouzol, Ciste à feuilles de peuplier, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Loutre d'Europe, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Petit rhinolophe. **Aucun point d'observation ne se trouve sur la parcelle du projet ou en bordure de celui-ci.**

Site Natura 2000 – Vallée du Galeizon

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR9101369

Désigné au titre de la Directive « Habitats » 92/43/CEE

Date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 19/07/2006

Localisation du site Natura 2000 : Lozère (38%) et Gard (62%)

Domaine biogéographique : Méditerranéen (100%)

Superficie du site : 8637 ha

Vallée cévenole particulièrement enclavée et qui a conservé une diversité d'habitats naturels qui lui confère un attrait particulier. Avec les sites voisins des vallées du Gardon de Mialet et du Gardon de Saint Jean, elle constitue un ensemble très représentatif de la diversité des milieux méditerranéens montagnards sur substrat siliceux.

Cette vallée très enclavée est restée sauvage. On y remarque :

- Une pinède de Pin de Salzmann. Toutes les stations françaises de cette espèce à aire disjointe sont importantes pour la conservation de sa variabilité génétique.
- Des landes sèches à Ciste de Pouzol (*Cistus pouzolzii*).
- Des ravins humides qui abritent de nombreuses fougères. Les cours d'eau sont de bonne qualité et sont fréquentés par des espèces d'intérêt communautaire telles que le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), le Blageon (*Leuciscus souffia*) et l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Les habitats : les milieux aquatiques et le gradient d'altitude sont à l'origine de la diversité des milieux observés. Ainsi, on dénombre 16 habitats d'intérêt communautaire. 4 de ces habitats sont classés comme prioritaires : Mares temporaires méditerranéennes ; Sources pétrifiantes avec formation de tuf ; Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* ; Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques.

La flore : aucune espèce spécifique n'est listée.

La faune : libellules (Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin), poissons (Barbeau truité, Chabot, Blageon), mammifères aquatiques (Castor d'Europe), chiroptères (Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Petit Murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale), écrevisses (Écrevisse à pattes blanches). Le site héberge d'autres espèces de chiroptères d'intérêt.

La conservation de la diversité des habitats passe par le maintien des activités, notamment agricoles, dans cette vallée qui reste globalement

marquée par la déprise de l'ensemble des vallées cévenoles. Les menaces et pressions ayant des incidences sur le site sont principalement la sylviculture, la pollution des eaux, la mise en culture et les incendies. Le pâturage a par contre une incidence positive, permettant de conserver des milieux ouverts sur certains secteurs.

D'après les données du SINP Occitanie (2025), les espèces suivantes de la liste sont présentes à Saint-Germain-de-Calberte : Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Petit rhinolophe. **Aucun point d'observation ne se trouve sur la parcelle du projet ou en bordure de celui-ci.**

❖ Sites oiseaux

La commune de Saint-Germain-de-Calberte est concernée par un site Natura 2000 oiseaux (ZPS) :

- 1 site situé au nord-ouest de la commune : « Les Cévennes », n° FR9110033. Il se trouve à environ 960 m du site du projet.

Le projet se situe donc à proximité d'un site Natura 2000 « oiseaux ».

Site Natura 2000 – Les Cévennes

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR79110033

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE

Date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 12/10/2020

Localisation du site Natura 2000 : Lozère (82%) et Gard (18%)

Domaine biogéographique : Méditerranéen (67.24%) et continental (32.76%)

Superficie du site : 91 425 ha

La ZPS correspond précisément à la zone centrale du parc national des Cévennes. Elle rassemble plusieurs ensembles distincts : les zones de moyenne montagne siliceuse des Cévennes proprement dites, du mont Lozère et de l'Aigoual, les causses calcaires, en particulier du Causse Méjean, les hautes vallées de plusieurs cours d'eau : Tarn, Jonte, Gardons, Cèze...

Cette région située sur la bordure sud-est du Massif Central a constitué un axe de migration pour la faune et la flore et un refuge pour des espèces thermophiles, boréo-alpines ou eurosibériennes, en fonction des alternances climatiques.

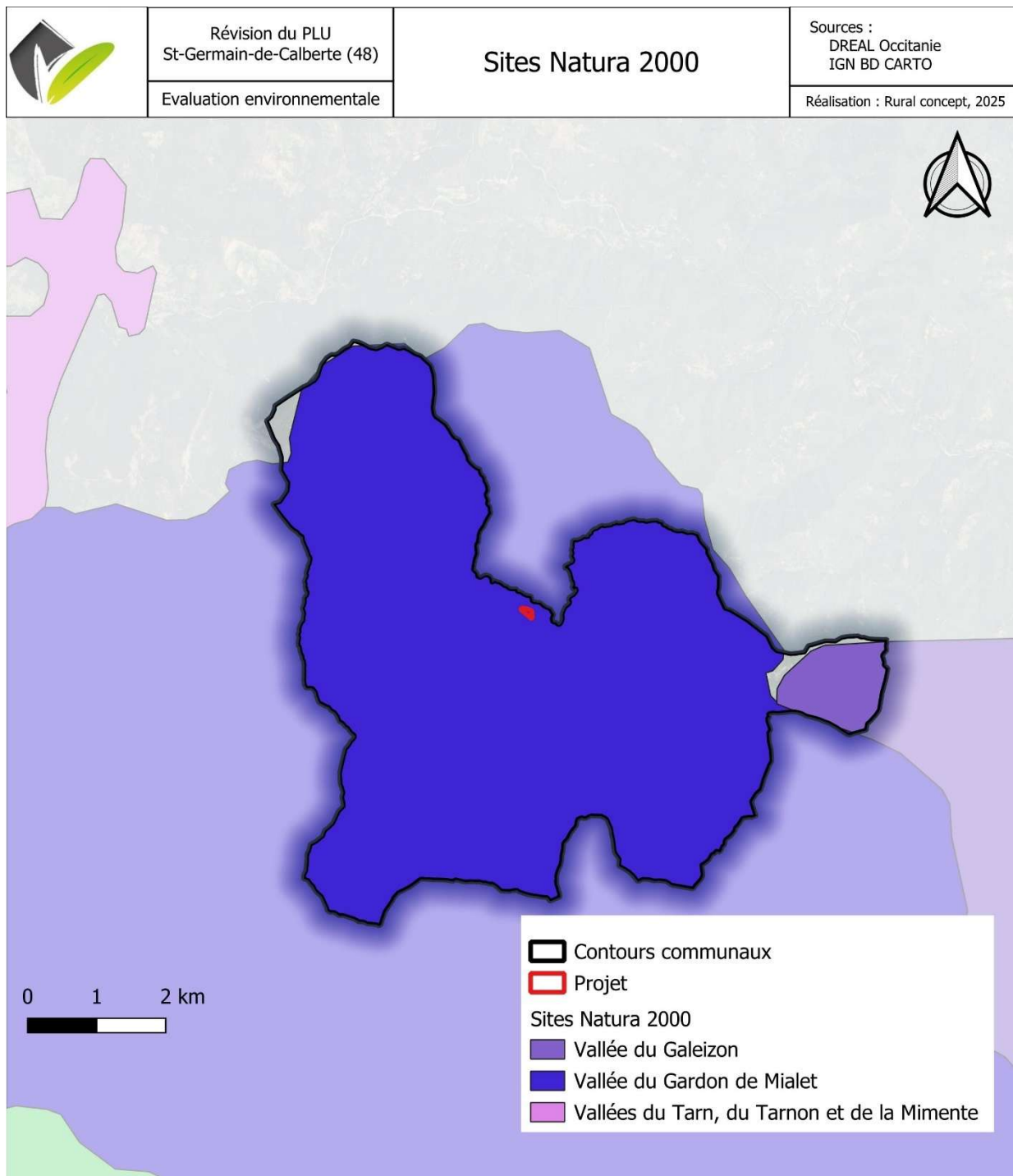
La diversité des milieux et des paysages permet le maintien d'une avifaune riche et diversifiée. Pour la plupart, ces espèces d'oiseaux sont inscrites à l'annexe I de la directive 79-409-CEE, et sont recensées dans la zone centrale du parc (rapaces diurnes et nocturnes). Le soutien apporté par le parc national aux activités, notamment au pastoralisme, a permis de freiner la fermeture des milieux et donc de stabiliser la diversité spécifique de la ZPS. Celle-ci est utilisée comme domaine de chasse par de nombreuses espèces d'oiseaux de la directive, notamment : vautours fauves, vautours moines, Aigle royal, Hibou grand-duc, Faucon pèlerin, Circaète et Crave à bec rouge, nicheurs à proximité notamment en zone

périphérique du parc et dans les gorges karstiques voisins (ZPS des gorges de la Jonte).

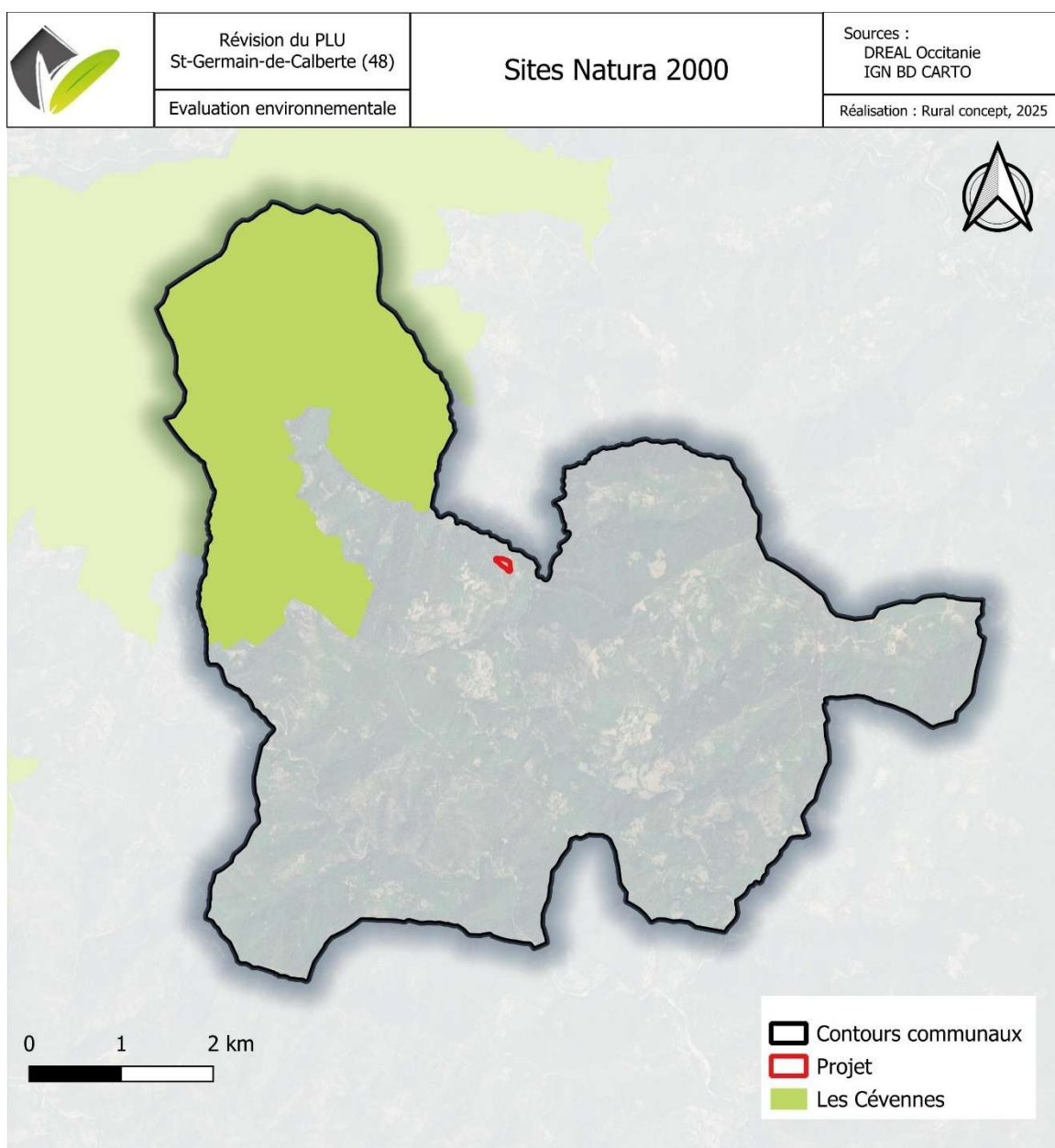
Les oiseaux : Héron cendré, Cigogne blanche, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour fauve, Vautour moine, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle royal, Aigle botté, Faucon crécerellette, Faucon kobez, Faucon émerillon, Faucon d'Éléonore, Faucon pèlerin, Grand Tétràs, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Vanneau huppé, Bécassine sourde, Bécassine des marais, Bécasse des bois, Chevalier culblanc, Chevalier guignette, Grand-duc d'Europe, Hibou des marais, Chouette de Tengmalm, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Rollier d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Crave à bec rouge, Bruant ortolan, Élanion blanc, Guignard d'Eurasie, Pic mar, Goéland leucopnée. D'autres espèces d'oiseaux fréquentent par ailleurs le site.

Malgré les efforts consentis depuis une trentaine d'années, le maintien d'une activité pastorale, sédentaire ou transhumante, reste précaire et soumis aux évolutions économiques. La dynamique spontanée de boisement reste importante et se manifeste dès que la pression pastorale diminue. L'avenir de la diversité avifaunistique des Cévennes reste donc étroitement liée aux moyens qui pourront être mis en œuvre pour soutenir les activités pastorales.

D'après les données du SINP Occitanie (2025), les espèces suivantes de la liste sont présentes à St-Germain-de-Calberte : Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir. Aucun point d'observation ne se trouve sur la parcelle du projet ou en bordure de celui-ci.



Carte 4 : Sites Natura 2000 « Habitats-faune-flore » présents sur le secteur



Carte 5 : Sites Natura 2000 « Oiseaux » présents sur le secteur

VII- ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- 📌 Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- 📌 Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF. Cette modernisation a donné lieu aux ZNIEFF de seconde génération. Cet inventaire doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Ces inventaires ne sont pas opposables et ne constituent pas un obstacle légal pour la réalisation du projet. La jurisprudence en fait un référentiel reconnu et utilisé par les tribunaux.

On dénombre plusieurs ZNIEFF sur le territoire communal de Saint-Germain-de-Calberte :

- ZNIEFF de type 1 : « Montagnes du Cayla et des Ayres » n° 910015709 ;

- ZNIEFF de type 1 : « Vallée du Gardon de Saint-Germain à la Broussarède » n° 910030258 ;
- ZNIEFF de type 1 : « Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint-Germain-de-Calberte » n° 910030250 ;
- ZNIEFF de type 1 « Vallée du Gardon de Saint-Martin » n° 910030190 ;
- ZNIEFF de type 2 : « Hautes vallées des Gardons » n° 910014075 ;
- ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Mimente » n° 910015707.

Concernant le projet, la parcelle est située :

- A proximité de la ZNIEFF 1 « Vallée du Gardon de Saint-Germain à la Broussarède » (à environ 36 m) ;
- A proximité de la ZNIEFF 1 « Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint-Germain-de-Calberte » (à environ 230 m) ;
- Au sein de la ZNIEFF 2 « Hautes vallées des Gardons ».

La ZNIEFF directement concernée par le projet, ainsi que les deux ZNIEFF de proximité sont présentées ci-dessous.

📌 ZNIEFF 2 Hautes vallées des Gardons

Cette ZNIEFF se situe sur 2 départements, le Gard et la Lozère. Elle concerne 60 communes, pour une superficie totale de 73898,3 ha.

Les habitats et espèces déterminants de La ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

Tableau 1 : Habitats d'intérêt communautaire recensés

Code	Habitats
54.111	Sources d'eaux douces à Bryophytes

Tableau 2 : Espèces déterminantes recensées (en gras : espèce protégée)

Groupe	Espèces
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches
Lépidoptères	Diane
Mammifères	Castor d'Europe
Oiseaux	Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Bruant ortolan, Faucon pèlerin
Reptiles	Couleuvre d'Esculape
Plantes	Adénocarphe plié, Orchis à odeur de punaise , Lysimaque minime, Sabline des montagnes, Aristoloche à nervures peu nombreuses, Scirpe comprimé, Petite amourette, Laîche déprimée, Laîche à style bulbiforme, Laîche d'Hyères, Paronyque en forme de cyme, Ciste à feuilles de peuplier, Ciste de Pouzolx, Cyclamen des Baléares , Œillet du granite, Droséra à feuilles rondes , Euphorbe de Duval, Fétuque d'Auvergne, Fétuque de Billy, Gagée de Bohême , Ciste faux alysson, Ciste en ombelle, Épervière étoilée, Millepertuis à feuilles de lin, Illécèbre verticillé, Inule saulière, Jonc strié, Jonc des vasières, Marguerite de Montpellier, Marguerite vertglauque, Lupin à feuilles étroites, Salicaire pourpier, Réséda de Jacquin, Sagine couchée, Micranthe de L'Écluse, Orpin rougi, Spiranthe d'été , Thym luisant, Trèfle de Boccone, Trèfle hérissé, Trèfle de Ligurie , Trèfle raide, Tulipe précoce , Vigne sylvestre , Allosore d'Espagne , Dryoptéride d'Ardèche, Isoète de Durieu , Paragymnoptéride de Maranta, Ophioglosse des Açores , Thélyptéride des marais, Vandenboschie remarquable .

ZNIEFF 1 Vallée du Gardon de Saint-Germain à la Broussarède

Cette ZNIEFF est située au sud-ouest de la Lozère, dans les Cévennes. Elle est constituée par une portion encaissée de la vallée du Gardon de Saint-Germain en amont du château de Saint-Pierre, au nord de Saint-Germain-de-Calberte. Elle couvre un linéaire de 1600 mètres de cours d'eau et une superficie de près de 49 hectares à une altitude variant entre 350 et 675 mètres.

Les habitats et espèces déterminants de La ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire recensés

Code	Habitats
87	Terrains en friche et terrains vagues

Tableau 4 : Espèces déterminantes recensées (en gras : espèce protégée)

Groupe	Espèces
Oiseaux	Faucon pèlerin
Plantes	Aristoloche à nervures peu nombreuses, Laîche déprimée, Paronyque en forme de cyme, Millepertuis à feuilles de lin, Réséda de Jacquin, Micranthe de L'Écluse, Spiranthe d'été , Ophioglosse des Açores .

 ZNIEFF 1 Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint-Germain-de-Calberte

La ZNIEFF « Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint-Germain-de-Calberte » est située au sud-ouest de la Lozère, dans les Cévennes. Elle englobe :

- une portion d'environ 7 kilomètres du Gardon de Saint-Germain entre le château de Saint-Pierre et le Gardon de Saint-Martin ;
- un affluent à l'amont, qui prend sa source au-dessus Saint-André-de-Lancize ;
- un second affluent, la Bastide, à l'aval, et une grande partie de son bassin versant.

Elle occupe une superficie de 217 hectares avec une altitude variant entre 260 et 750 mètres.

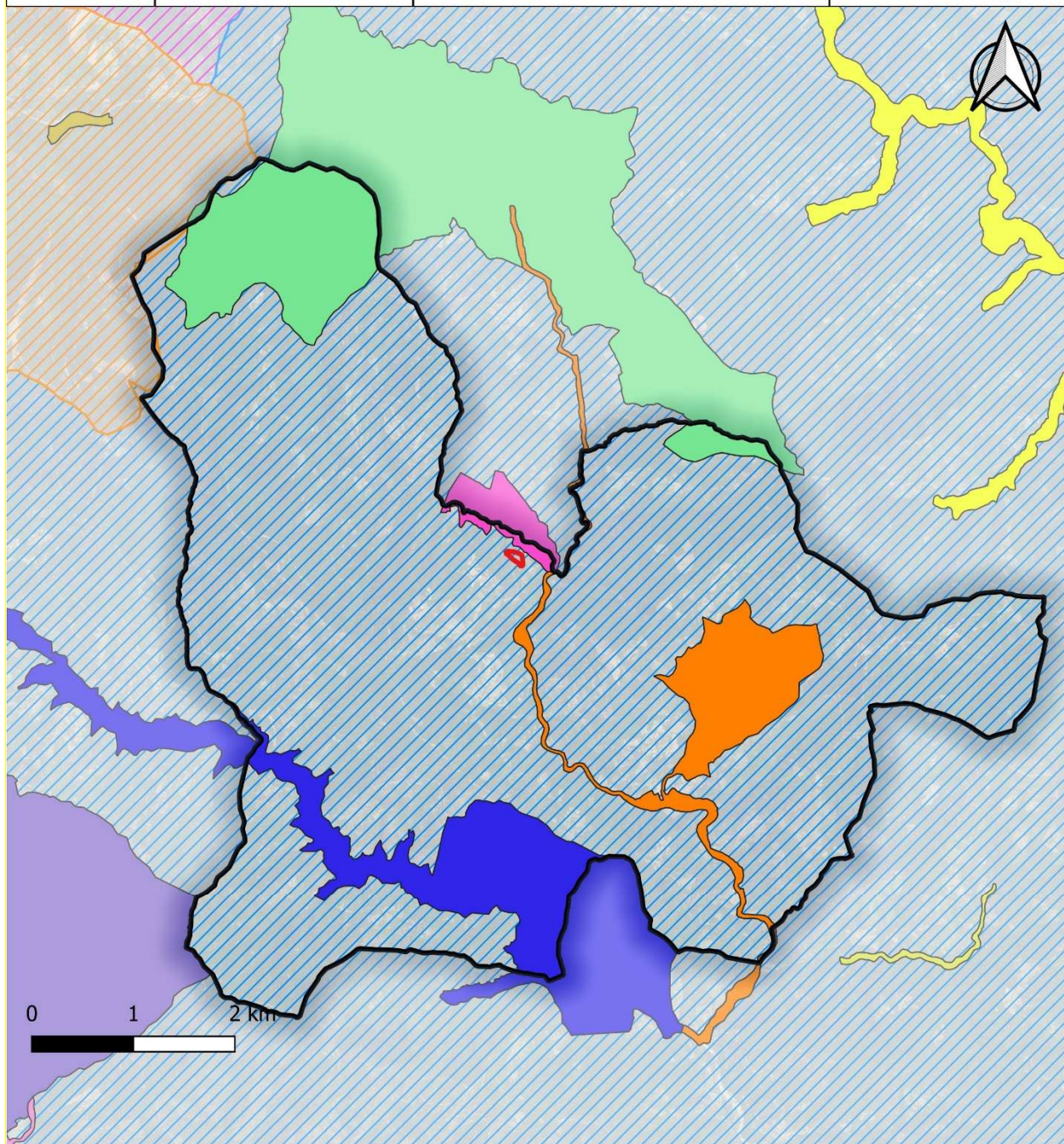
Les habitats et espèces déterminants de La ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire recensés

Code	Habitats
87	Terrains en friche et terrains vagues

Tableau 6 : Espèces déterminantes recensées (en gras : espèce protégée)

Groupe	Espèces
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches
Mammifères	Castor d'Europe
Plantes	Ciste à feuilles de peuplier , Millepertuis à feuilles de linairé, Illécèbre verticillé, Vandenboschie remarquable.



 Contours communaux

 Projet

ZNIEFF 1

 Montagnes du Cayla et des Ayres

 Vallée du Gardon de St-Germain à la Broussarède

 Vallée du Gardon de Saint-Martin

 Vallée du Gardon de St-Germain à Saint-Germain-de-Calberte

 Versant sud du Gardon de Sainte-Croix

ZNIEFF 2

 Hautes vallées des Gardons

 Montagne du Bougès

 Vallée de la Mimente

Carte 6 : ZNIEFF présentes sur la commune

VIII- PARCS NATURELS REGIONAUX ET PARCS NATIONAUX

Les **Parcs Naturels Régionaux** ont pour but de valoriser de vastes espaces de forts intérêts culturel et naturel, et de veiller au développement durable de ces territoires au caractère rural affirmé. Ils sont créés suite à la volonté des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, départements, régions) et se concrétisent par la rédaction d'une charte. Ils se classent en catégorie V de l'UICN (paysages protégés) et n'entraînent aucune interdiction. Il s'agit d'espaces possédant une grande richesse biologique mais dont le statut ne constitue pas un obstacle légal pour la réalisation de projets.

Les **Parcs Nationaux** sont reconnus au niveau international comme des territoires d'exception dont le mode de gouvernance et de gestion permet de préserver leurs richesses. Ils sont rattachés à l'Office Français de la Biodiversité, afin de renforcer l'action collective pour préserver la biodiversité. Dans la zone « cœur » d'un Parc national, une réglementation fixée par décret s'applique et varie selon les contraintes locales.

La commune de Saint-Germain-de-Calberte se situe au sein du Parc National des Cévennes. Elle ne fait pas partie d'un parc naturel régional.

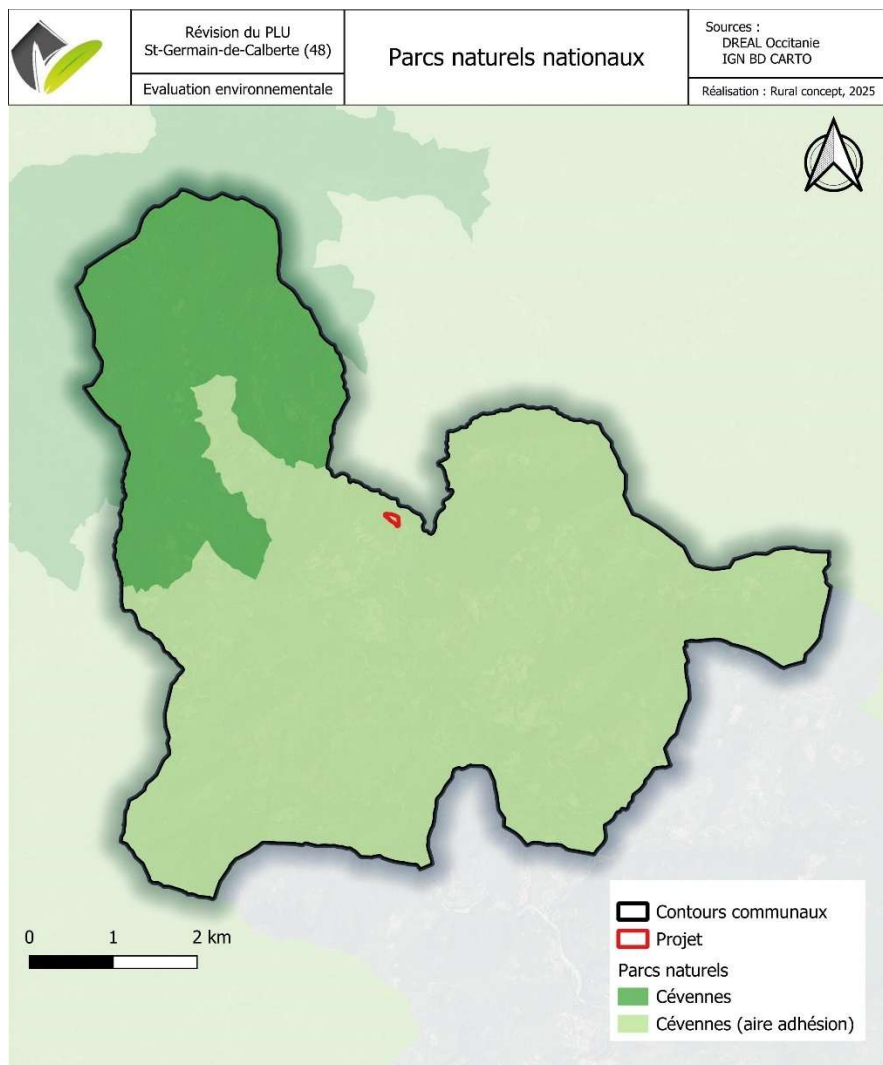
Le Parc National des Cévennes

Situé sur les départements du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère, il couvre 93 500 ha et regroupe ainsi 152 communes. De par sa diversité de

paysages et son histoire géologique, le parc abrite une diversité d'habitats rares et protégés. Il est constitué d'une zone cœur de parc et d'une aire d'adhésion.

- **Cœur de Parc** : Il s'agit ici d'un périmètre où une réglementation stricte est appliquée, afin d'encadrer les activités s'y développant et d'assurer leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel, paysager, culturel.
- **L'aire d'adhésion** : Il s'agit d'une zone entourant le « cœur du parc » entretenant des connectivités écologiques fortes avec la zone cœur (en termes d'habitats, ou d'espèces). Les communes situées sur ce périmètre peuvent adhérer à la charte du parc et ainsi s'investir en termes de protection, mise en valeur et développement du territoire et de ces ressources naturelles. Les communes qui adhèrent à la charte constituent l'aire d'adhésion du parc.

Le site du projet se trouve au sein de l'« aire d'adhésion » du PN des Cévennes.



Carte 7 : Parcs naturels

IX- FAUNE ET FLORE PATRIMONIALES

❖ Flore

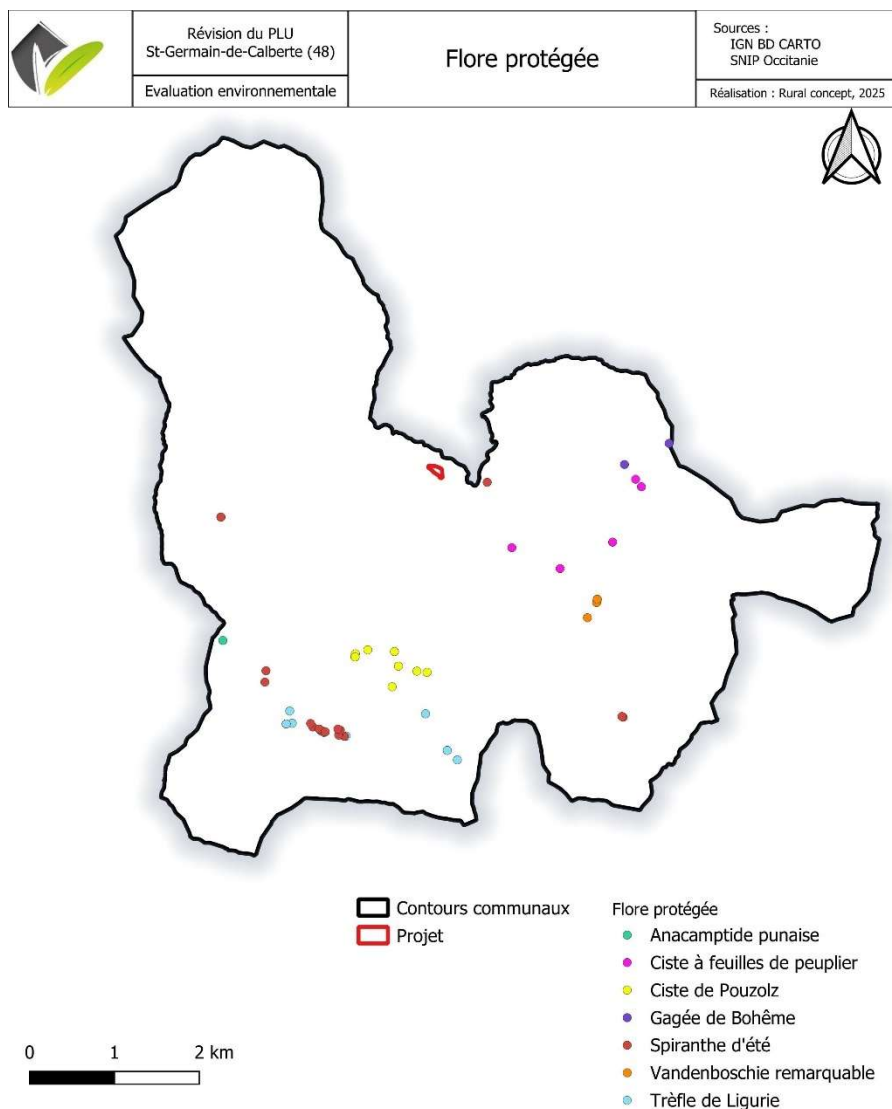
Parmi les espèces protégées en France, six d'entre elles sont recensées sur la commune :

- Le Ciste de Pouzolz (*Cistus pouzolzii*) bénéficie d'une protection nationale (article 1). Cette espèce est classée LC en Liste rouge France et est déterminante ZNIEFF en Occitanie. Elle pousse sur des coteaux schisteux, des terrains siliceux, légèrement ombragés et secs. Elle est recensée de manière localisée sur la commune, avec 6 points de présence sur un secteur restreint (sud).
- Le Ciste à feuilles de peuplier (*Cistus populifolius*) bénéficie d'une protection nationale (article 1). Cette espèce est classée LC en Liste rouge France et est déterminante ZNIEFF en Occitanie. Elle pousse dans des bois ou sur des coteaux secs, dans des zones généralement ombragées. Elle est recensée de manière localisée sur la commune, avec 5 points de présence sur un secteur restreint (est).
- La Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*) bénéficie d'une protection nationale (article 1). Cette espèce est classée LC en Liste rouge France et est déterminante ZNIEFF en Occitanie. Elle pousse sur des pelouses rocailleuses et des coteaux schisteux exposés au sud. Elle est peu recensée sur la commune, avec seulement 2 points de présence sur un secteur restreint (nord-est).
- La Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*) bénéficie d'une protection nationale (article 1). Elle est classée VU en Liste rouge France et est déterminante ZNIEFF en Occitanie. Elle pousse sur des terrains humides. Elle est bien recensée sur la commune, avec 17 points de présence, dont une majorité se trouve près du Gard.
- La Vandeboschie remarquable (*Vandeboschia speciosa*) bénéficie d'une protection nationale (article 1). Elle est classée LC en Liste rouge France et est déterminante ZNIEFF en Occitanie. Elle est recensée de façon très localisée sur la commune, avec seulement 5 points de présence le long d'un même ruisseau (est).
- L'Anacamptide punaise (*Anacamptis coriophora* subsp. *Coriophora*) bénéficie d'une protection nationale (article 1). Elle est classée LC en Liste rouge France. Elle pousse en pleine lumière, sur substrat calcaire à légèrement acide. Elle est peu recensée sur la commune, avec seulement 1 point de présence (sud-ouest).

Une espèce protégée en Languedoc-Roussillon est par ailleurs présente sur la commune :

- Le Trèfle de Ligurie (*Trifolium ligusticum*), avec 16 points de présence sur un même secteur (sud).

Aucune de ces espèces n'est recensée sur le site du projet (données SINP Occitanie 2025). Les données bibliographiques ne sont toutefois pas exhaustives puisqu'elles dépendent de la mise en place d'inventaires, de sciences participatives...



Carte 8 : Flore protégée recensée sur la commune (SINP 2025)

❖ Faune

La commune accueille diverses espèces animales protégées :

- 1 espèce de coléoptères : le Grand Capricorne ;
- 1 espèce de papillons de jour : la Diane ;
- 4 espèces de mammifères sauvages ;
- 15 espèces de chiroptères ;
- 20 espèces de reptiles et amphibiens ;
- 41 espèces d'oiseaux.

Aucune de ces espèces n'est recensée sur le site du projet (données SINP Occitanie 2025). Là aussi, les données bibliographiques ne sont pas exhaustives.

X- LA TRAME VERTE ET BLEUE

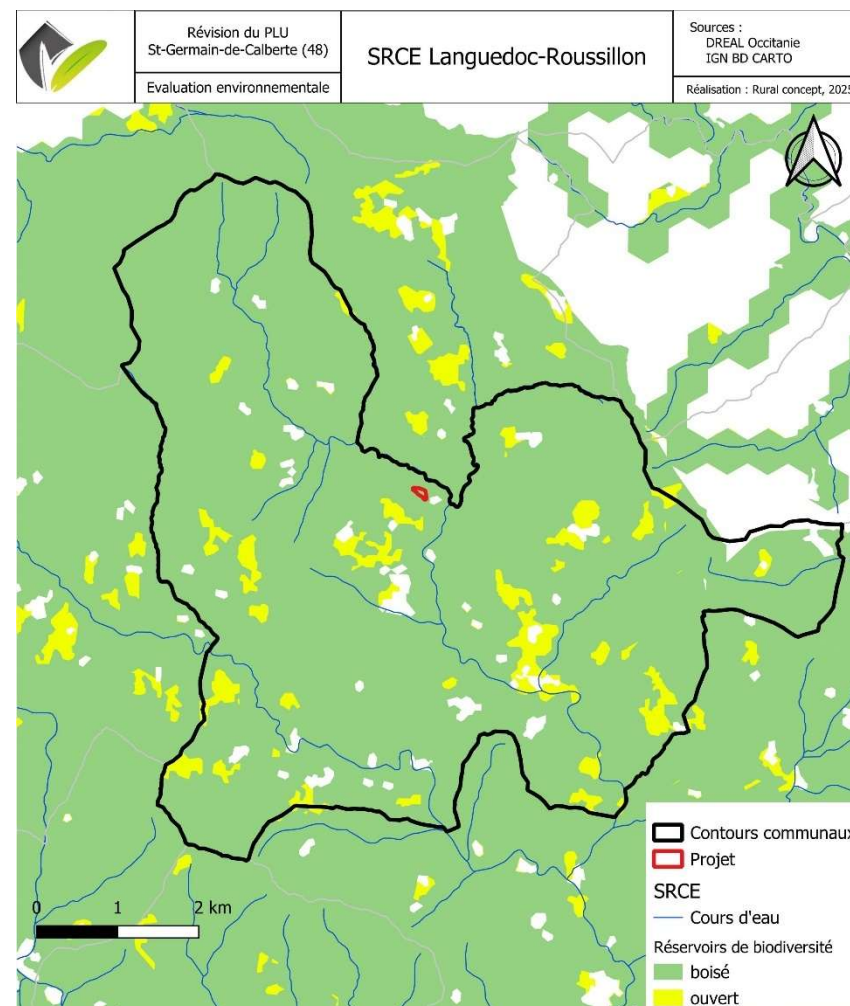
La commune ne dispose pas d'une Trame verte et bleue. Le SRCE Languedoc-Roussillon permet toutefois de constater que des réservoirs des trames vertes et bleues sont présents sur Saint-Germain-de-Calberte, ainsi que des corridors.

En ce qui concerne la trame bleue, les cours d'eau communaux sont placés en corridors.

En ce qui concerne la trame verte, la majorité de la commune est classée en réservoir écologique forestier/boisé et quelques secteurs sont en réservoirs ouverts/ semi-ouverts.

Le projet se situe au sein d'un de ces réservoirs boisés du SRCE, mais n'en représente qu'une infime partie. Etant donné son emplacement,

l'urbanisation de la parcelle n'affectera pas les déplacements des espèces présentes au sein du réservoir puisqu'il s'agit d'un grand massif forestier.



Carte 9 : SRCE Languedoc-Roussillon

PARTIE 2: ANALYSE DES ENJEUX SUR LA ZONE D'ETUDE

I- METHODOLOGIE

La parcelle H826 a bénéficié d'un diagnostic écologique le 10 juin 2025 par une écologue, afin de déterminer les enjeux faune, flore et habitats.

❖ Flore et habitats

Les inventaires floristiques ont été réalisés sur l'ensemble des habitats naturels présents, avec un effort de prospection augmenté au niveau des habitats naturels aux potentialités biologiques plus fortes. La méthodologie a consisté à la prospection à vue de ces secteurs pour établir une liste floristique. Les espèces protégées ont été recherchées et en cas de présence, les individus ou groupements d'individus ont été géolocalisés.

A partir des relevés floristiques, les habitats et les enjeux associés ont été déterminés.

❖ Faune

Les espèces présentes lors du passage ont été recensées :

- Mammifères : observation directe, recherche de traces.
- Chiroptères : évaluation des potentialités d'accueil (habitats potentiels).
- Reptiles : observation directe, recherche sur les zones de thermorégulation et zones de repos potentielles.
- Insectes : les inventaires ont principalement ciblé les Lépidoptères (papillons), les Coléoptères saproxyliques (Coléoptères liés au bois

mort) et les Odonates (Libellules). Les Orthoptères (Criquets, Sauterelles, Grillons) ont aussi été succinctement inventoriés, mais il ne s'agit pas de la période favorable pour leur inventaire. Les individus observés ont été répertoriés et les traces ont été recherchées pour les coléoptères saproxyliques.

- Oiseaux : écoute des chants sur plusieurs points et prospections à vue.

❖ Enjeux

A partir des inventaires réalisés, les enjeux du site ont été identifiés.

Les espèces de la faune ont été classées suivant leur niveau de protection et leurs différents statuts sur les listes rouges et la liste des espèces à enjeux d'Occitanie (2019).

Les espèces de la flore ont été classées suivant leur niveau de protection (régionale, nationale).

En ce qui concerne les habitats, la spécificité, la rareté et l'état de conservation de ceux-ci ont été pris en compte dans l'évaluation des enjeux. Leur capacité à accueillir des espèces protégées a aussi été évaluée.

II- DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

1. Flore et habitats :

Le site peut être divisé en trois zones qui comportent une flore et des habitats spécifiques.

- Zone de parking / stockage

Cette zone présente un sol quasi nu rocheux et argileux. Elle sert de parking et de dépôt de divers matériaux : déchets verts dont forestiers, matériaux minéraux, déchets de chantiers...



Figure 1 : Photographie de la zone de parking

La flore observée est la suivante :

Grand plantain (*Plantago major*), Capselle bourse à pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), Matricaire odorante (*Matricaria discoidea*), Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), Véronique de Perse (*Veronica persica*), Trèfle blanc (*Trifolium repens*), Rumex crépu (*Rumex crispus*), Molène (*Verbascum sp.*), Verveine officinale (*Verbena officinalis*), Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Sabline rouge (*Spergularia rubra*)...

Il s'agit d'une flore rudérale s'acclimatant bien de sols nuls et abimés par l'utilisation anthropique du site. L'habitat présent est «zone rudérale » (Code Corine biotope 87.2).

L'enjeu est faible.

- Friche rudérale mésophile

Cette zone comporte un sol rocheux colonisé par un cortège mésophile de plantes rudérales, dont la composition hétéroclite est probablement liée à des dépôts variés de déchets verts et au passage d'engins.



Figure 2 : Photographie de la friche rudérale

La flore observée est la suivante : Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Ivraie multiflore (*Lolium multiflorum*), Matricaire odorante (*Matricaria discoidea*), Véronique de Perse (*Veronica persica*), Trèfle blanc (*Trifolium repens*), Rumex crépu (*Rumex crispus*), Molène (*Verbascum sp.*), Verveine officinale (*Verbena officinalis*), Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), Folle avoine (*Avena fatua*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Oxalis corniculée (*Oxalis corniculata*), Renouée persicaire (*Persicaria maculosa*), Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), Crépis (*Crepis sp.*), Orge des rats (*Hordeum murinum*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Sabline rouge (*Spergularia rubra*), Brome rouge (*Anisantha rubens*), Chardon-marie (*Silybum marianum*), Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*), Pétrorhagie prolifère (*Petrorhagia*

prolifera), Ronce (*Rubus sp.*), Coquelicot (*Papaver rhoeas*), Géranium découpé (*Geranium dissectum*), Mélilot jaune (*Melilotus officinalis*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Gaillet grateron (*Galium aparine*), Saponaire officinale (*Saponaria officinalis*), Centaurée pectinée (*Centaurea pectinata*), Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), Euphorbe épurge (*Euphorbia lathyris*), Vipérine (*Echium vulgare*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Nigelle (*Nigella sativa*), Géranium à feuilles rondes (*Geranium rotundifolium*), Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), Liseron (*Convolvulus sp.*), Renoncule de Sardaigne (*Ranunculus sardous*), Mauve sylvestre (*Malva sylvestris*), Petite pimprenelle (*Poterium sanguisorba*)...

Il s'agit d'une flore rudérale liée à l'utilisation anthropique du site. L'habitat présent est « Terrain en friche » (Code Corine biotope 87.1).

L'enjeu est faible.

- Boisement mixte

Cette zone présente un sol rocheux en pente. Il s'agit d'un boisement mixte d'origine partiellement anthropique. Il est dominé par le Pin maritime, le Pin sylvestre et le Châtaignier. Les arbres sont d'âge jeune pour les feuillus et de jeune à moyen pour les pins. Une repousse est présente et est composée majoritairement de Pin sylvestre, Châtaignier et Chêne vert. Le boisement est globalement clairsemé et certains secteurs comportent du bois mort (branches et jeunes troncs).

En sous-bois, la zone comporte des patchs de landes sèches (à genêt, bruyères ou fougère aigle). La majorité du sous-bois est cependant nue et rocheuse, la végétation herbacée et arbustive s'avérant plutôt éparse.

Quelques murets en pierres attestent d'usages antérieurs du site.



Figure 3 : Photographie du boisement

La flore observée est la suivante : Pin maritime (*Pinus pinaster*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Châtaignier (*Castanea sativa*), Pin noir (*Pinus nigra*), Chêne vert (*Quercus ilex*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Ronce (*Rubus sp.*), Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), Callune (*Calluna vulgaris*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Sabline des montagnes (*Arenaria montana*), Bouleau (*Betula sp.*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*), Séneçon commun (*Senecio vulgaris*), Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) [Espèce exotique envahissante – 1 seul pied présent]...

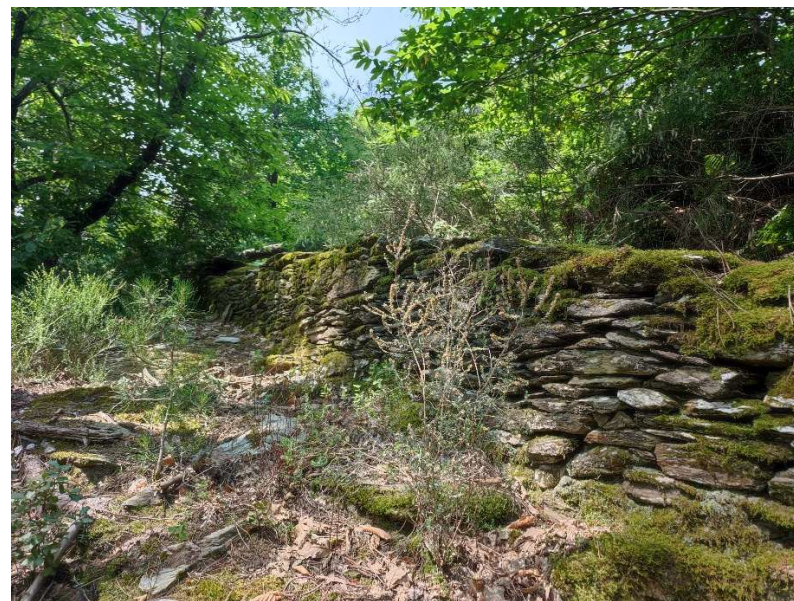


Figure 4 : Photographie d'un des murets en pierres

Les habitats présents sont « Forêt mixte et plantations » (Code Corine biotope 43x83.3) et « landes sèches » (Code Corine biotope 31.2).

Etant donné l'état dégradé du boisement (arbres morts), son historique anthropique (plantation de Pins maritimes et autres essences) et la forte densité de boisements mixtes dans le secteur, il ne s'agit pas d'un milieu forestier présentant un intérêt fort.

Comme il s'agit d'une zone boisée avec des micro-habitats (arbres morts et murets en pierres), l'enjeu présent peut être considéré comme faible à moyen.



Euphorbe épurge



Sabline rouge



Nigelle



Matricaire odorante

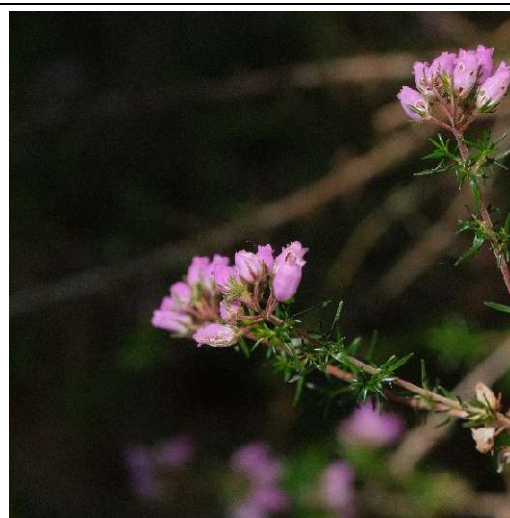


Chardon-marie

Figure 5 : Photographies de la flore de la friche



Chêne vert



Bruyère cendrée



Pin maritime



Sabline des montagnes

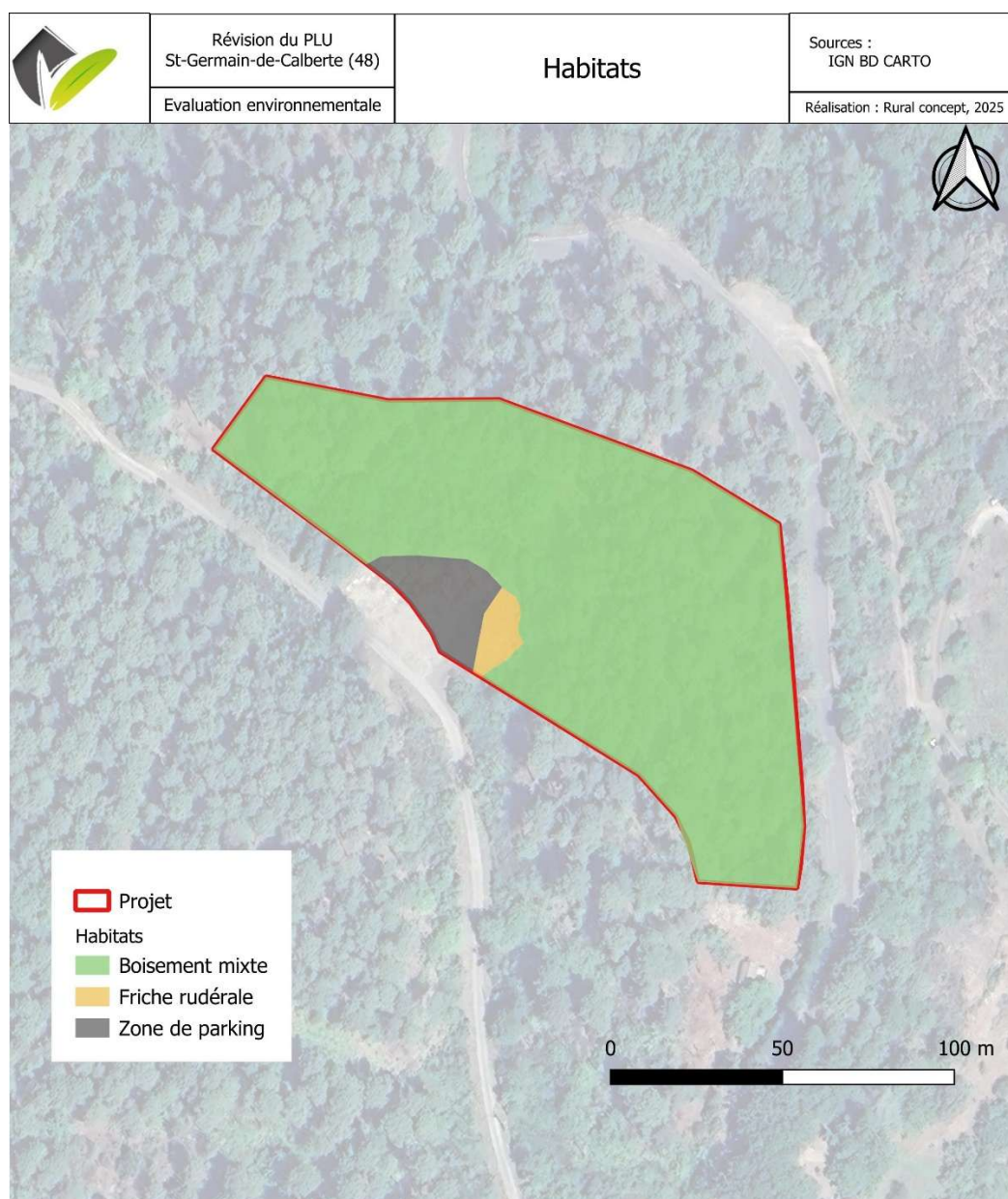
Figure 6 : Photographies de la flore du boisement

Bilan des enjeux flore et habitats :

Les habitats présents sont :

- Zone de parking et de stockage : Zone rudérale 87.2
- Friche rudérale : Terrain en friche 87.1
- Boisement mixte : Forêt mixte et plantations 43x83.3 et, en sous-bois, landes sèches 31.2.

La zone de parking et la friche herbacée présentent des enjeux faibles. Le boisement mixte comporte des micro-habitats (bois mort et murets en pierres anciens) et peut donc être considéré comme à enjeux faibles à moyens.



Carte 10 : Carte des habitats

2. Faune

- Mammifères

Aucun mammifère sauvage n'a été observé sur le site.

Les potentialités d'accueil pour les chiroptères sont faibles. En effet, il s'agit d'un boisement dominé par les conifères, avec quelques espaces ouverts peu intéressants pour les insectes (sous-bois peu développé). Les arbres sont jeunes à moyens et ne présentent pas de cavités propices au gîte des chauves-souris.

- Oiseaux

Les espèces d'oiseaux observées ou entendues sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Noms scientifique	PN	LRE	LRN	LRR	Enjeu Occitanie 2019
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art3	LC	LC	LC	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	LC	LC	
Pic		Art3	LC	LC à VU	LC à NT	Faible ou modéré (suivant les espèces potentielles)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	LC	LC	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art3	LC	LC	LC	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art3			LC	Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Art3	LC	VU	LC	Modéré
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art3	LC	LC	LC	Faible

Légende : PN : protection nationale ; LRE : Liste rouge européenne ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale.

Il s'agit d'espèces communes, toutes entendues dans le boisement. Les pics ont une activité alimentaire sur place à cause du bois mort dans lequel des insectes sont présents, mais ne semblent pas nicher sur place. Le Serin cini présente davantage d'enjeu en région Occitanie, il est utilisateur du boisement mais les espaces ouverts lui permettant de se nourrir ne s'y trouvent pas.

Etant donné que des boisements de vaste étendue et de même type sont présents tout autour du site du projet, les espèces d'oiseaux présentes pourront facilement trouver des habitats similaires à proximité.

- Reptiles

Les espèces de reptiles observées sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Noms scientifique	PN	LRE	LRN	LRR	Enjeu Occitanie 2019
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art2	LC	LC	NE	Faible

Le Lézard des murailles est une espèce commune, il a été observé à 2 reprises sur le parking. Il apprécie la proximité des installations humaines qui lui servent souvent de zones d'insolation.

Les murets de pierres présents dans le boisement comportent un potentiel d'accueil pour les serpents. Ils sont cependant situés majoritairement en zones ombragées, ce qui le rend peu attractifs pour la faune.

- Insectes

Les papillons observés sur la zone du projet ne présentent pas d'enjeux particuliers, il s'agit d'espèces communes qui utilisent de nombreux milieux naturels. Les individus observés étaient majoritairement de passage au niveau du parking, de la friche et du chemin d'accès. Les espèces observées sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Noms scientifique	LRE	LRN	LRR (Occitanie)
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	LC	LC
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	LC	LC	LC
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC	LC	LC
Mélitée des centaurees	<i>Melitaea phoebe</i>	LC	LC	LC
Piérade	<i>Pieris sp.</i>	LC	LC	LC

Même si aucun milieu aquatique n'est présent sur place, des libellules utilisent ponctuellement le parking pour se reposer ou chasser. Il s'agit d'espèces communes. Les espèces observées sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Noms scientifique	LRE	LRN	LRR (Occitanie)
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	LC	LC	LC
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	LC	LC	LC

Les orthoptères étaient majoritairement présents sur le parking et la friche. Il s'agit d'espèces communes. Les espèces observées sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Noms scientifique	LRE	LRR (Occitanie)
Aiolope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	LC	LC
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	LC	LC
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	LC	LC
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	LC	LC
Sauterelle	<i>Tettigonia sp.</i>	LC	LC

Diverses espèces de coléoptères communs fréquentent le site. Des trous de petite taille étaient présents dans certains bois morts du boisement, mais ne correspondaient pas aux cavités attendues pour le Grand Capricorne ou le Lucane cerf-volant. Les espèces observées sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Noms scientifique	LRE
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>	
Petite biche	<i>Dorcus parallelipipedus</i>	LC

Bilan des enjeux faune : Le site du projet comporte peu d'enjeux en ce qui concerne la faune, celle-ci étant dans l'ensemble commune. Quelques oiseaux présentant davantage d'enjeux fréquentent ponctuellement le boisement, mais il ne s'agit pas de leur habitat principal.

3. Synthèse pour le site du projet :

La zone de parking ne présente pas d'enjeux pour la faune, ni pour la flore et les habitats présents. Le boisement présente des enjeux faibles à moyens en ce qui concerne la faune et les micro-habitats.

PARTIE 3: EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

I- METHODOLOGIE GENERALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

❖ Analyse bibliographique

Pour la phase d'évaluation environnementale, l'analyse des enjeux des parcelles a été effectuée en prenant en compte :

- Les milieux naturels et leur fonctionnalité pour la faune et la flore, notamment à la lumière des espèces présentes ou potentiellement présentes mises en évidence dans le diagnostic initial ;
- La biodiversité du territoire ;
- Les inventaires et zonages (Natura 2000, ZNIEFF, PNA...) ;
- Les données du SRCE.

La démarche d'évaluation environnementale n'a pas vocation à réaliser des inventaires faune/flore/milieux naturels exhaustifs sur l'ensemble des espaces libres susceptibles d'être urbanisés. Elle vise cependant à produire suffisamment de données pertinentes permettant d'évaluer l'intérêt écologique (fonctionnalité, biodiversité, TVB...) des espaces libres, afin de disposer d'un outil d'aide à la décision qui permette d'orienter la collectivité vers une urbanisation moins impactante.

Enfin, en complément d'un inventaire non exhaustif des espèces de la faune et de la flore présentes, les prospections de terrain ont été orientées vers une approche « milieux naturels ». En effet, l'analyse des milieux naturels présents, leurs caractéristiques intrinsèques et leur contexte local, permettent d'évaluer efficacement l'intérêt qu'ils peuvent avoir en tant que zone de vie, de reproduction, d'abri pour la faune, etc. Les végétations et micro-habitats naturels présents au sein et autour de l'espace libre ont été caractérisés aussi finement que possible : types de végétation (prairies, landes, boisements, jardins, plantations...), micro-habitats et « infrastructures écologiques » (haies, murets de pierre sèche, arbres remarquables...) ainsi que leur état de conservation (plus ou moins dégradés ou bien conservés), leur gestion (plus ou moins extensive ou intensive)... Cette « naturalité » est également un bon indicateur du rôle que peut jouer la parcelle dans la TVB ainsi que pour les services écosystémiques (régulation de la ressource en eau, du microclimat, de la qualité des sols...).

Les zonages réglementaires et d'inventaires (ZNIEFF, site Natura 2000...) ont de plus été pris en considération. Ils indiquent généralement la présence de milieux naturels et d'espèces à enjeu fort, un effort d'échantillonnage plus important y est donc nécessaire.

❖ Phase de terrain et évaluation des enjeux

La parcelle H826 visée par la révision du PLU a été prospectée le 10/06/2025 et a fait l'objet d'une cartographie des éléments d'intérêt ainsi qu'une évaluation des enjeux surfaciques et des enjeux espèces.

Lors de l'évaluation des enjeux parcellaires et des impacts potentiels de l'urbanisation, trois types d'enjeux différents ont été définis, pouvant amener à des impacts variables de l'urbanisation sur les milieux naturels et les espèces. En effet, nous définissons dans un premier temps un **enjeu « habitat naturel »** que l'on pourrait qualifier de « surfacique » : il s'agit

tout simplement du ou des milieux présents au sein du secteur considéré. Ces milieux vont représenter divers enjeux, en fonction de leur patrimonialité, rareté, état de conservation, gestion, degré de naturalité ou d'artificialisation, etc.

Dans un second temps, nous identifions un **enjeu « micro-habitats »** que l'on pourrait également qualifier d'enjeu « infrastructures écologiques » ou encore « éléments fixes du paysage ». Il s'agit là essentiellement des arbres remarquables, des linéaires de haies et de murets de pierre sèche. En effet ces derniers peuvent présenter des enjeux (variables selon certains critères) car offrant des milieux de vie, de reproduction et d'abri pour nombre d'espèces, qu'elles soient banales ou patrimoniales, sans compter leur rôle dans la constitution de la trame verte.

Enfin, un troisième **enjeu « espèces »** concerne les espèces de la faune et la flore présentes sur les parcelles au moment de l'inventaire. Il prend en compte la présence d'espèces patrimoniales ou protégées. Il permet de plus d'évaluer le potentiel des milieux présents à accueillir la biodiversité. Les espèces observées sur le terrain lors de l'évaluation sont listées et leur présence peut déboucher sur des mesures d'évitement ou de réduction.

Les différents niveaux d'enjeux sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Niveaux d'enjeux habitats

Enjeux	Type de végétation
Faible	Zone rudérale (pelouse tondue, potager, terrain remanié) Pelouse méso-sèche rudérale Prairie artificielle cultivée, champ cultivé Prairie dégradée (intrants, sursemis, pâturage) Friche et fourré Plantation de résineux
Faible à moyen	Prairie naturelle plus ou moins dégradée/ eutrophisée Pelouse méso-sèche diversifiée Boisement naturel de résineux Boisement de feuillus ou boisement mixte dégradé
Moyen	Prairie naturelle peu dégradée (fauche et/ou pâturage extensif) Pelouse sèche partiellement dégradée Boisement naturel de feuillus ou mixte en bon état Fourrés et landes mésophiles
Moyen à fort	Pelouse sèche peu dégradée Zone humide dégradée ou de très petite surface
Fort	Pelouse sèche typique Prairie maigre de fauche typique Zone humide Boisement naturel âgé ou jouant un rôle de corridor ou de réservoir de la trame verte

Chaque niveau d'enjeu regroupe les végétations ayant des intérêts écologiques plus ou moins équivalents. Ils se définissent de la manière suivante :

-  **Enjeu faible** : Ce sont les végétations très entretenues par l'être humain, dégradées ou fortement cultivées. Ces milieux sont peu diversifiés, ils subissent des perturbations régulières et sont moins attractifs pour la faune sauvage. Ils sont donc de faible intérêt. L'urbanisation est ciblée en priorité sur ces parcelles.
-  **Enjeu faible à moyen** : Il s'agit de végétations « naturelles » mais plus ou moins dégradées. Elles présentent un potentiel écologique intéressant mais leur dégradation ne permet pas en l'état actuel d'accueillir une biodiversité optimale et une fonctionnalité importante.
-  **Enjeu moyen** : Ce niveau regroupe les végétations qui présentent des intérêts écologiques plus importants, avec une diversité spécifique moyenne. L'urbanisation est évitée si possible sur ces secteurs.
-  **Enjeu moyen à fort** : Milieux très intéressants qui peuvent accueillir une biodiversité importante, dont potentiellement des espèces patrimoniales et/ou protégées. L'urbanisation est évitée autant que possible.
-  **Enjeu fort** : Milieux présentant une richesse spécifique importante, souvent d'intérêt communautaire ou jouant un rôle important pour la TVB. L'urbanisation est à éviter impérativement.

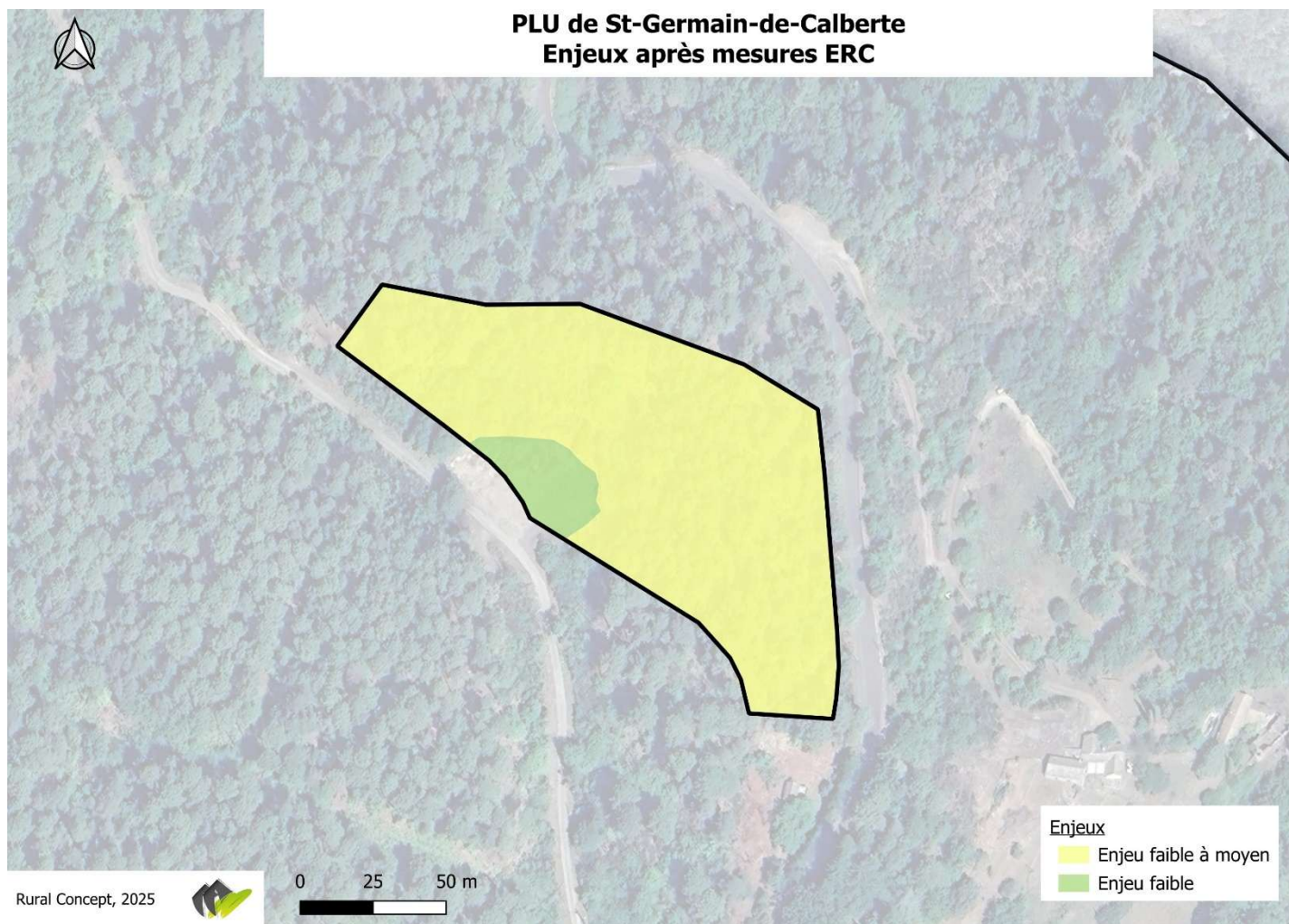
Pour les espèces présentes (faune et flore), plusieurs niveaux d'enjeux ont aussi été définis :

Tableau 8 : Niveaux d'enjeux espèces

Enjeux	
Faible	Espèces communes, peu abondantes et diversifiées.
Faible à moyen	Espèces communes, mais abondantes, diversifiées ou spécialisées
Moyen	Espèces protégées d'enjeu modéré en Occitanie. Espèces patrimoniales peu fréquentes. Milieux naturels présentant une biodiversité abondante et/ou diversifiée.
Fort	Espèces protégées ou à fort enjeux en Occitanie, bénéficiant d'un PNA...

Le niveau d'enjeux peut être modulé par les milieux naturels présents sur les parcelles avoisinantes. Ainsi, si les espèces concernées sont abondantes dans le secteur, ou qu'elles ont la possibilité de trouver un habitat équivalent en continuité, ou que la parcelle est de petite taille, ou qu'elle ne sera pas utilisée en totalité pour l'urbanisation, l'enjeu pourra être moindre que dans le cas d'un secteur isolé ou présentant une biodiversité très spécifique ou riche.

II- FICHE SECTEUR, PARCELLE H826



Carte 11 : Enjeux concernant la parcelle H826

Figure 7 : Enjeux écologiques de la parcelle H826

Zone	Enjeu habitats	Enjeu micro-habitats	Enjeu espèces	Commentaires	Mesures ER préconisées	Impact après ER
Zone rudérale	Faible	Faible	Faible	<u>Parking + friche rudérale</u> <u>Flore</u> : Grand plantain, Capselle bourse à pasteur, Matricaire odorante, Mouron rouge, Véronique de Perse, Trèfle blanc, Rumex crépu, Molène, Verveine officinale, Vergerette du Canada, Chénopode blanc, Trèfle des prés, Sabline rouge, Plantain lancéolé, Trèfle rampant, Ivraie multiflore, Folle avoine, Chénopode blanc, Oxalis corniculée, Renouée persicaire, Myosotis des champs, Crépis, Orge des rats, Dactyle aggloméré, Trèfle des prés, Brome rouge, Chardon-marie, Campanule raiponce, Pétrorhagie prolifère, Ronce, Coquelicot, Géranium découpé, Mélilot jaune, Houlque laineuse, Gaillet grateron, Saponaire officinale, Centaurée pectinée, Menthe à feuilles rondes, Euphorbe épurge, Vipérine, Fougère aigle, Nigelle des prés, Géranium à feuilles rondes, Luzerne lupuline, Brunelle commune, Liseron, Renoncule de Sardaigne, Mauve sylvestre, Petite pimprenelle... <u>Faune</u> : papillons (mélitée des centaurées, machaon, citron de provence, piéride, belle-dame), libellules (orthétrum brun, gomphe à crochets), reptiles (lézard des murailles), orthoptères (sauterelle, criquet noir-ébène, dectique à front blanc, aiolope automnale), coléoptères (cétoine dorée)...		Faible

Zone	Enjeu habitats	Enjeu micro-habitats	Enjeu espèces	Commentaires	Mesures ER préconisées	Impact après ER
Boisement mixte	Faible à moyen	Faible à moyen	Faible à moyen	<u>Boisement mixte dégradé</u> <u>Flore</u> : Pin maritime, Pin sylvestre, Châtaignier, Pin noir, Chêne vert, Fougère aigle, Ronce, Genêt à balais, Callune, Bruyère cendrée, Sabline des montagnes, Bouleau, Rosier des chiens, Digitale pourpre, Séneçon commun, Raisin d'Amérique [Espèce exotique envahissante – 1 seul pied présent]... <u>Faune</u> : oiseaux (fauvette à tête noire, troglodyte mignon, pigeon ramier, pinson des arbres, pouillot véloce, merle noir, serin cini, pic), orthoptères (grillon des bois), coléoptères (petite biche)... <u>Micro-habitats</u> : Murets en pierres et bois mort	Dépôt du bois mort dans le sous-bois à proximité. Dépôt des pierres des murets aux abords du site.	Faible à moyen

Le projet vise à réajuster le zonage de la parcelle H826 :

La révision allégée n°2 du PLU permettra le passage de 1,29 ha de zone naturelle (N) en zone urbanisée à vocation d'activité (Ux). Ce changement vise à étendre la zone artisanale communale « Lauradou ».

Le projet envisagé est d'y aménager des locaux techniques pour la gestion des déchets ménagers. Les aménagements seraient alors de créer deux plateaux :

- un plateau se situerait sur la zone de parking/friche (bâtiments, aire de lavage, quai de transfert, bennes à ordures ménagères) ;
- un plateau serait créé en contre-bas du premier, donc au sein du boisement mixte (aire de retournement et parking des camions).

Des travaux d'enrochement et de nivellement seraient nécessaires.

Etant donnés les enjeux présents globalement faibles, le choix de cette parcelle semble approprié pour limiter les impacts de l'urbanisation et préserver au maximum des secteurs présentant davantage d'enjeux sur la commune.

III- ESTIMATION DES INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU

❖ INCIDENCES BRUTES SUR L'ENVIRONNEMENT

En l'absence de toute mesure visant à éviter ou réduire les impacts sur les espaces à enjeux moyens identifiés, le PLU pourrait causer les incidences suivantes : destruction d'habitats naturels « fermés », courants à l'échelle locale. Ils sont utilisés ponctuellement par des espèces patrimoniales et/ou protégées.

Il s'agit de la zone de la parcelle occupée par le boisement mixte partiellement d'origine anthropique. Elle ne représente qu'une faible surface eu égard à la surface de boisements de la commune et du secteur.

En l'état, nous considérons que la perte d'habitats naturels n'est pas en mesure de compromettre l'état de conservation des populations locales d'espèces qui en dépendent potentiellement ou de perturber le fonctionnement de la Trame verte et bleue locale.

❖ INCIDENCES BRUTES SUR LES SITES NATURA 2000

La commune de Saint-Germain-de-Calberte est directement concernée par 2 sites Natura 2000 habitats-faune-flore (ZSC) :

- 1 site situé sur quasiment toute la commune : « Vallée du Gardon de Mialet », n° FR9101367. Le site du projet se trouve au sein de ce site Natura 2000.

- 1 site situé au sud-est de la commune : « Vallée du Galeizon », n° FR9101369. Il se trouve à environ 3,7 km du site du projet.

La commune de Saint-Germain-de-Calberte n'est concernée par un site Natura 2000 oiseaux (ZPS) :

- « Les Cévennes », n° FR9110033. Il se trouve à environ 960 m du site du projet.

Le projet se situe au sein d'un site Natura 2000 habitats-faune-flore et à une distance de plusieurs kilomètres d'un second site habitats-faune-flore. Les habitats et espèces présents sur le site du projet ne sont pas ceux listés dans les documents d'objectifs Natura 2000.

Le projet se situe à moins d'un kilomètre d'un site oiseaux. Une incidence ponctuelle sur les oiseaux du site des Cévennes est possible, mais le site du projet est majoritairement utilisé par des oiseaux communs et offre peu d'intérêt pour les espèces à enjeux forts.

❖ MESURE D'EVITEMENT

Suite à l'évaluation des enjeux faune-flore-habitats, aucune mesure d'évitement ne semble nécessaire.

❖ MESURES DE REDUCTION

• Périodes d'intervention

D'une manière générale, on considère que les espèces pouvant fuir s'éloigneront des zones de travaux. Il importe donc d'amorcer les travaux

(la phase de terrassement étant la plus dérangeante pour la faune) en dehors des périodes de reproduction et des périodes de choix des sites de reproduction. De même, il importe d'éviter de travailler pendant les périodes de léthargie de certaines espèces (reptiles), situées principalement en hiver.

Aussi, la fin de l'été nous paraît être la période la plus propice aux travaux. Le démarrage des travaux d'aménagement (phase de terrassement) devra se faire préférentiellement entre le début du mois d'août et le début du mois d'octobre.

- **Réduction des incidences sur les micro-habitats présents**

Des murets en pierres sont présents dans le boisement, attestant de l'usage antérieur de celui-ci. Ils présentent un intérêt potentiel pour la faune. Dans le cas où ces murets se situeraient dans la zone de chantier, les pierres des murets devront être récupérées et placées en périphérie du site, côté boisement.

La zone boisée comporte du bois mort. Celui-ci est utilisé par des insectes et donc des oiseaux. Le bois mort sera autant que possible récupéré et déposé en sous-bois dans les boisements à proximité.

- **Prescriptions générales concernant la phase chantier**

Nous rappelons ci-dessous des mesures générales qui, appliquées aux phases de travaux, permettent de réduire un grand nombre de risques d'incidences sur les milieux et la faune. Il convient de faire figurer ces prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises :

- L'interdiction de faire le plein de carburant d'huiles ou de lubrifiants sur la zone de travaux et cela pour éviter toute

pollution accidentelle. En outre, un bac étanche mobile sera systématiquement utilisé pour piéger les éventuelles égouttures. Ces hydrocarbures seront ensuite collectés par un récupérateur agréé pour leur recyclage. Les prestataires devront être munis d'un tapis environnemental absorbant qui sera disposé sous le réservoir au moment de son remplissage.

- Les engins de chantier devront être en conformité avec les normes actuelles et en bon état d'entretien.
- Toutes les entreprises de terrassement devront disposer d'un kit anti-pollution.
- En cas de constat de déversement accidentel sur le sol, les matériaux souillés seront immédiatement enlevés et évacués par une entreprise agréée qui en assurera le traitement ou le stockage.
- Afin de limiter la propagation de terre, et de matières en suspension (MES) dans l'eau, les travaux devront faire l'objet des prescriptions suivantes :
 - Les travaux seront conduits en période sèche de façon à limiter au maximum les risques de diffusion de MES,
 - Le chantier sera maintenu en état permanent de propreté,
 - Le nettoyage des abords du chantier sera réalisé régulièrement.

❖ MESURES COMPENSATOIRES

Suite à l'évaluation des enjeux faune-flore-habitats, aucune mesure de compensation ne semble nécessaire.

❖ INCIDENCES RESIDUELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Suite à l'application des mesures ERC ci-dessus, la révision du PLU :

- n'aura pas d'impact sur les zones humides ;
- aura une consommation raisonnée et réfléchie des milieux boisés, sans impacter significativement les populations locales et leur état de conservation ;
- impactera peu l'habitat d'espèces protégées ;
- causera peu de dérangements à la faune sauvage en phases d'aménagements.

❖ INCIDENCES RESIDUELLES SUR LES SITES NATURA 2000

L'impact résiduel après évolution du zonage et la définition des mesures de réduction consiste uniquement en l'aménagement d'une zone rudérale et d'un boisement mixte dégradé d'origine partiellement anthropique. Compte-tenu de la bonne représentativité des boisements mixtes à l'échelle communale et locale, les incidences sur cet habitat peuvent être considérées comme faibles. Par ailleurs, le site du projet n'abrite pas les espèces et habitats des sites Natura 2000 « habitats-faune-flore » présents sur la commune. Les incidences sur ces sites Natura 2000 peuvent donc être considérées comme faibles.

En ce qui concerne les sites Natura 2000 « oiseaux », le site du projet est susceptible d'être utilisé ponctuellement par certaines des espèces ciblées. Aucune d'entre elles n'a été observée durant les inventaires, ni n'est recensée sur la parcelle dans les données bibliographiques. Saint-

Germain-de-Calberte est une commune rurale avec de nombreux espaces naturels boisés, les oiseaux ne devraient donc pas être impactés par l'urbanisation de la parcelle. Les incidences sur les oiseaux des sites Natura 2000 peuvent donc être considérées comme faibles.

Les incidences de la révision du PLU de Saint-Germain-de-Calberte sur les habitats et espèces Natura 2000 seront donc faibles.



RURAL CONCEPT

Antenne de l'Aveyron
CARREFOUR DE L'AGRICULTURE
12026 RODEZ CEDEX 09
Tél : 05 65 73 76 76